

**GROUPE SCOLAIRE
SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE**

École Saint Jacques de Compostelle

Ce livret au format numérique est à conserver.



Grandir - S'épanouir - Progresser



ÉCOLE

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

16, rue du Frère Louis
44200 NANTES
02 40 75 50 90

secretariat@compostellenantes.fr

Ce carnet appartient à

Nom de l'élève

Prénom

Date de naissance.....

Classe

Enseignant(e)

ASEM

N° de téléphone

Mère : domicile:

Portable:

Travail :

Père : domicile:

Portable:

Travail :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (nom et n° de téléphone)

.....

.....

.....

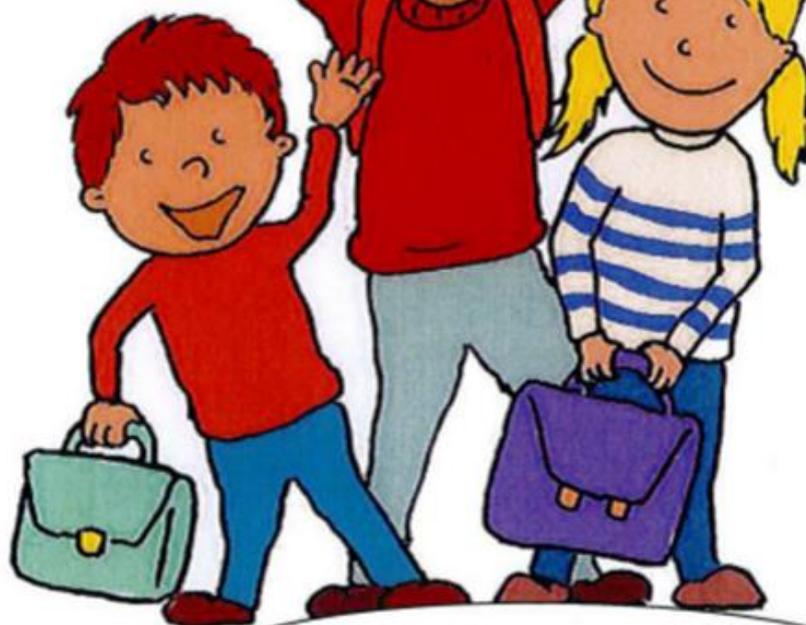
.....

**GRANDIR,
S'ÉPANOUIR,
PROGRESSER**

Lieu de respect

*Ecole
Saint Jacques
de Compostelle*

Lieu d'intelligence



Lieu d'humanité

Lieu d'apprentissage

Lieu d'innovation

PROJET EDUCATIF

L'école Saint Jacques de Compostelle est une composante du groupe scolaire Saint-Jacques de Compostelle réunissant le collège Saint-Jacques de Compostelle et l'école anciennement Notre Dame de la Sagesse.

Ce groupe scolaire, de l'Enseignement Catholique, contribue à la mission de service public d'éducation par le contrat qu'il passe avec l'Etat. Il est sous la responsabilité de l'Evêque et appartient à l'Eglise catholique du diocèse.

La gestion de l'école primaire Saint Jacques de Compostelle est assurée par l'O.G.E.C Saint Jacques, association de loi 1901, qui réunit des bénévoles et les 2 cheffes d'établissement du groupe scolaire.

L'école Saint Jacques de Compostelle participe à la mission d'Eglise qui s'inscrit dans une tradition vivante.

Elle a pour but de permettre à chacun de s'approprier l'identité et la mission de l'Eglise catholique.

Elle invite à l'engagement dans le respect de chacun.

Elle forme l'enfant dans sa globalité afin de le préparer à sa vie d'adulte, citoyenne, professionnelle, affective et spirituelle.

Elle aide à promouvoir une école où chacun peut s'épanouir et développer ses propres aptitudes en restant à l'écoute des enfants et des parents.

Tout en respectant la liberté religieuse et les cheminements individuels, l'école Saint Jacques de Compostelle propose d'éduquer aux valeurs chrétiennes et humaines, en même temps qu'aux savoirs.

Enfin, elle respecte et donne à chacun sa place au sein de son établissement.

LE GROUPE SCOLAIRE ST JACQUES DE COMPOSTELLE SE VEUT « LIEU D'INTELLIGENCE »

L'Ecole doit permettre de réfléchir et aider à répondre aux grandes questions sur soi et sur le monde.

C'est pour cela que notre finalité première réside dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être à travers les disciplines et les domaines de compétences à chaque niveau d'enseignement école, collège.

L'enseignant propose à l'élève de s'ouvrir à une démarche intellectuelle, fondée sur l'effort qui enrichit sa culture, éveille sa curiosité et l'amène à la connaissance.

LE GROUPE SCOLAIRE ST JACQUES DE COMPOSTELLE SE VEUT
« LIEU D'HUMANITE »

L'Ecole permet d'étudier dans des groupes hétérogènes, de vivre ensemble sans hiérarchie entre eux.

Elle doit témoigner du respect que l'on doit à tous.

L'accueil, l'attention, l'esprit de tolérance sont des valeurs communes. L'accès au savoir et l'émergence de règles permettent à l'élève de se structurer tout en préservant son intégrité.

L'enseignant aide à comprendre ces règles et crée ainsi des relations fondées sur la confiance et la solidarité.

LE GROUPE SCOLAIRE ST JACQUES DE COMPOSTELLE SE VEUT
« LIEU D'APPRENTISSAGE »

La démarche intellectuelle se conçoit dans l'expérimentation et le tâtonnement ainsi, à l'école l'erreur est constructive.

La certitude que tout élève peut progresser amène l'Ecole à penser à des dispositifs qui permettent de l'accompagner dans une démarche de recherche privilégiant l'autonomie et la responsabilité.

L'enseignant se met en situation de lui donner le goût d'apprendre et de répondre à ses attentes en valorisant les réussites.

LE GROUPE SCOLAIRE ST JACQUES DE COMPOSTELLE SE VEUT
« LIEU D'INNOVATION »

Dans un monde qui évolue et où les mentalités changent, l'école se doit de s'adapter et de rechercher les conditions les plus efficaces pour l'acquisition du savoir.

Le travail collectif et la recherche interdisciplinaire doivent être privilégiés comme source d'enrichissement personnel et de préparation à la vie professionnelle.

L'enseignant cherche à différencier sa pédagogie et dans le cadre d'une démarche collective à créer des aménagements de structures novatrices correspondant au mieux à la personnalité des élèves.

LE GROUPE SCOLAIRE ST JACQUES DE COMPOSTELLE SE VEUT
« LIEU DE RECHERCHE D'UN SENS A LA VIE »

La véritable éducation est globale. La réussite scolaire demande que le jeune s'engage avec sa personnalité toute entière.

Pour cela, la communauté éducative enseignante, personnels d'éducation, personnels administratifs et de service, invite l'élève à enrichir son projet personnel d'orientation et l'incite à se situer en face d'un projet d'existence.

L'Ecole se doit de favoriser des temps d'échanges sur la recherche de valeurs qui peuvent guider une vie et sur les interrogations qui entourent l'existence humaine, puisqu'elle propose l'Evangile comme chemin de vie.

LE GROUPE SCOLAIRE ST JACQUES DE COMPOSTELLE S'ENGAGE
AUX RESPECTS DE CES VALEURS

Pour le bien de tous, tous les enseignants, parents et partenaires éducatifs sont appelés à respecter, adhérer et faire vivre ce projet éducatif.

REGLEMENT INTERIEUR

JOURS ET HORAIRES DE L'ECOLE

HORAIRES DE CLASSE

lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECOLE

lundi, mardi, jeudi, vendredi 08h20, 11h45, 13h20 et 16h30

HORAIRES DES GARDERIES

lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h30

Le protocole sanitaire prévaut sur le règlement intérieur de l'école.

En temps ordinaire,

Maternelle :

Les parents ou les personnes autorisées doivent amener les enfants dans les classes ou en bas de l'escalier selon les organisations précisées :

- le matin à 08h20,
- l'après-midi à 13h20
- et les reprendre le midi à 11h45 et le soir à 16h30.

Elémentaire :

Les parents déposent les enfants à l'entrée de l'école au portail à côté du cinéma ou au portail rouge selon l'organisation mise en place :

- le matin à 08h20, les enfants se rendent **eux-mêmes** dans leur classe.
- l'après-midi à 13h20, les enfants se rendent **eux-mêmes** dans leur classe ou sur la cour de récréation (selon l'organisation mise en place).
- à 11h45 et 16h30, les enfants rejoignent les parents ou les personnes autorisées au portail soit côté cinéma soit portail rouge.

PONCTUALITE ET ASSIDUITE SCOLAIRE

Un strict respect des horaires tant à l'entrée qu'à la sortie des classes est une marque de politesse et de respect à laquelle chacun a droit, les enfants, les parents, les enseignants. Essayons donc de la respecter ensemble.

Dès lors qu'un enfant est inscrit à l'école, la famille s'engage à ce que l'élève fréquente régulièrement l'école et ce, quel que soit son âge.

DEPART DE L'ECOLE

Le stationnement auprès de l'école peut être compliqué aux horaires d'entrée et de sortie de classe, à chacun de rester courtois et compréhensif.

Le protocole sanitaire prévaut sur le règlement intérieur de l'école.

En temps ordinaire,

Maternelle :

Les parents ou personnes autorisées viennent chercher les enfants dans la classe ou sur la cour de récréation selon les organisations mises en place.

Elémentaire :

Les enfants sont remis aux parents ou personnes autorisées **AU PORTAIL** (côté cinéma ou portail rouge selon l'organisation mise en place). **Nous déconseillons aux enfants de rejoindre un véhicule qui n'est pas stationné.** A partir du CP, votre enfant est autorisé à sortir seul de l'établissement sauf si, à votre demande, il doit être accueilli par le service périscolaire ou de restauration. Dans ce cas :

- à 11h55, les élèves seront conduits à la cantine avec facturation de ce service.
- à 16h40, les élèves seront conduits à la garderie qui vous sera facturée à partir de 16h45.

ATTENTION

L'école sera fermée pendant les heures de classe. L'accès pour les retardataires ne pourra se faire que par le portail rouge, rue Frère Louis (portillon rouge en lien interphone avec le secrétariat). **Cela doit rester exceptionnel !**

AUTORISATION DE SORTIE DANS LA JOURNEE

Si vous devez emmener votre enfant sur le temps scolaire à des séances d'orthophonie, de psychomotricité... :

- **Vous viendrez chercher votre enfant jusque dans sa classe en passant par le portail rouge, rue du Frère Louis.**

- Au retour du rendez-vous, vous accompagnerez votre enfant jusqu'à sa classe **en passant par le portail rouge, rue du Frère Louis**.
- Un courrier écrit sera remis à l'enseignant(e) pour bien préciser les jours et heures des séances.

ABSENCES DES ELEVES

Toute absence doit être signalée le jour même auprès du secrétariat (02-40-75-50-90) avant 9h30 le matin, avant 14h l'après-midi.

Dès son retour en classe élémentaire ou maternelle, **l'enfant doit remettre à l'enseignant le bulletin d'absence** complété et émargé justifiant cette dernière (cf. annexes).

Pour les **absences exceptionnelles**: les familles doivent **obligatoirement** en faire la demande par écrit, le plus tôt possible, auprès de la Cheffe d'établissement qui la soumettra pour autorisation à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

La Cheffe d'établissement se doit de signaler à l'Inspecteur de l'Education Nationale, les absences. **En cas d'absences répétées**, l'Inspection Académique enverra un courrier d'avertissement aux familles.

MALADIE

Un enfant malade (fiévreux, ayant des problèmes gastriques, une maladie infectieuse...) **ne peut pas être accueilli à l'école. Il n'est donc pas en état de travailler, nous ne transmettrons pas les devoirs. Ceux-ci seront abordés avec l'enseignant à son retour en classe.**

En cas d'incident dans la journée (fièvre, chute, vomissements...), vous serez contacté pour venir chercher votre enfant. En cas d'empêchement, nous ferons appel à la personne relais devant figurer obligatoirement sur la feuille de renseignements.

Aucun médicament ne doit être confié à votre enfant.

En cas de traitement (asthme...), un PAI devra être signé en début d'année avec les services de la santé scolaire.

Surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant, seul des soins appropriés (chevelure, bonnet, literie..) permettent de limiter la propagation des parasites (poux).

COLLATION MATINALE

La collation matinale de votre enfant est autorisée sur le temps d'accueil avant 8h30. Elle consiste en un complément du petit-déjeuner.

GOUTER ANNIVERSAIRE

Les goûters d'anniversaire sont autorisés à l'école, avec l'accord de l'enseignant.

Les gâteaux apportés à cette occasion devront être des produits achetés dans le commerce et donc sous emballage (comprenant la liste des ingrédients).

OBJETS PERSONNELS

- L'école décline toute responsabilité si des enfants perdent des objets de valeur apportés à l'école.
- Tout jeu électronique ou téléphone mobile sont interdits.
- Les sucreries sont interdites dans l'enceinte de l'école.
- **Aucun jeu de la maison ne sera apporté à l'école** ; sauf avec l'accord de l'enseignant(e).

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

- Une rencontre peut être à l'initiative des parents ou de l'enseignant. Dans les 2 cas, **la prise de rendez-vous sera faite par l'intermédiaire du cahier ou pochette de liaison ou via Ecole Directe.**
- **Les enseignants ne sont pas disponibles sur les temps d'accueil et de sorties des classes (notamment au portail) pour échanger, ils sont là pour les élèves. Pour toute communication, merci d'utiliser le cahier**

ou pochette de liaison ou Ecole Directe mais attention, chaque professionnel a le droit à la déconnexion !

- En temps ordinaire, une réunion de classe est prévue au cours du 1^{er} trimestre scolaire. En fonction du protocole sanitaire, une communication par voie numérique peut être mise en place.

RESTAURATION SCOLAIRE ET INTER-CLASSE

- Pour que votre enfant puisse vivre au mieux ce temps de repas et d'interclasse, un comportement correct à table et le respect du personnel sont exigés : goûter à tout, manger calmement et proprement.
- Fonctionnement : Chaque enfant doit s'inscrire à la cantine le matin. Nous vous conseillons de faire le choix du forfait.
- Organisation :
 - o Les élèves de PS et MS sont accompagnés, par des adultes de l'école, à la cantine pour 11h45. Ils sont alors pris en charge par le personnel de cantine et déjeunent entre 11h45 et 12h30.
 - o Les élèves des classes GS au CM2 sont répartis en 2 services. Ils sont pris en charge par des adultes de l'école pour être conduits à la cantine puis surveillés sur leur cour pour la récréation ou inversement. De la GS au CE2, les élèves sont servis à table et les élèves de CM1 et CM2 passent au self.

FOURNITURES ET MATERIEL

En complément du 'pack fournitures', une liste a été transmise aux parents en prévision de la rentrée. **L'ensemble du matériel doit être marqué au nom de l'enfant.** Lorsque ce matériel vient à manquer, les parents doivent le renouveler.

Tout objet étranger à cette liste **EST INTERDIT** à l'école sauf autorisation ou demande particulière de l'enseignant(e) à des fins pédagogiques et à une date précise.

Les familles sont tenues pour responsables des dégradations occasionnées par leur enfant dans l'établissement. Celles-ci seront facturées aux familles.

COMPORTEMENT

Chacun doit adopter un comportement respectueux vis-à-vis des adultes et des enfants sur la cour, dans les couloirs, les classes et à la cantine.

Chacun s'engage à utiliser un message clair (communication non-violente).

REGLEMENT A L'EXTERIEUR DE LA CLASSE

➤ Dans la cour :

- Je ne fais pas de gestes violents et je n'insulte pas mes camarades.
- A la première sonnerie, j'arrête les jeux et je les range. Je ramasse mon vêtement et je vais me mettre en rang.
- A la deuxième sonnerie, je suis rangé calmement. Lors des déplacements, je respecte les zones de retour au calme.
- Je respecte les terrains de jeux. Je ne monte pas sur les bancs, la table, les rebords de fenêtre et les escaliers.
- Je respecte le matériel mis à ma disposition.
- Je pense à aller aux toilettes pendant la récréation.
- Je mets mes papiers à la poubelle.

➤ Dans les couloirs :

- Je me mets en rang.
- Je chuchote.
- Je ne chahute pas. Je ne cours pas ...

➤ A la cantine :

- J'effectue les trajets calmement.
- Je parle calmement, sans élever la voix, je suis poli.
- Je reste assis à ma place et je me tiens correctement.
- Je mange proprement et je respecte la nourriture.

L'adulte de surveillance transmet, via le « billet jaune », tous les comportements inadaptés.

REGLEMENT A L'INTERIEUR DE LA CLASSE

Chaque enseignant met en place le règlement de sa classe. Celui-ci est accompagné d'une charte de vie exhaustive et d'un bilan hebdomadaire, mensuel, ... du comportement de chaque élève.

REGLES DE SECURITE

- Je respecte les consignes de sécurité affichées dans les salles de classe.
- Je ne joue pas avec les systèmes d'alarme.

Pas de produit inflammable (pas d'allumettes, pas de briquet ...)

Pas d'objet dangereux (cutter, couteau ...)

Pas d'objet précieux (bijoux, argent, téléphone portable ...)

Pas de jeu brutal ou dangereux

LES SANCTIONS

En cas de travail insuffisant ou de manquement au règlement intérieur de l'école, l'ensemble de la communauté éducative peut mettre en place des mesures appropriées et graduées.

Types de sanctions possibles selon la gravité des faits :

- Avertissement oral ou écrit
- Isolement momentané de l'élève
- Mise en place d'un contrat de comportement
- Mesure de responsabilité
- Retenue hors temps de classe
- Devoir supplémentaire
- Remise temporaire à la famille
- Changement d'école

AMELIORER SON COMPORTEMENT

Je m'engage par contrat à faire des efforts sur un point précis de mon comportement dans le but de progresser (exemples : manque de soin sur le cahier, oublis réguliers, bavardages quotidiens ...).

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire simple, pratique, correcte et propre est exigée de tous. Une bonne hygiène corporelle est nécessaire. Caleçon de plage, débardeur à fines bretelles, dos nu, jupe trop courte, tongs, mules sont interdits. Les enfants sont susceptibles de faire du sport tous les jours.

Veillez au maximum à l'autonomie de l'enfant. Evitez les salopettes, ceintures et chaussures à lacets en maternelle.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, les écharpes et foulards sont déconseillés à l'école.

JE SUIS COURTOIS AVEC TOUT LE MONDE.

Je respecte tout le monde (adultes et enfants).

Je dis bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci.

J'arrive toujours à l'heure et fais preuve d'assiduité.

Je dis la vérité et je suis responsable de ce que je fais dans le respect du règlement.

Les enseignants se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement intérieur durant l'année scolaire.

Parents

Vous avez pris connaissance du règlement intérieur de l'école
Vous voudrez bien le lire avec votre enfant et contribuer à ce que les règles de vie de l'école soient respectées.

Signature des parents :

L'enfant

Tu as lu ce règlement intérieur. Tu peux en reparler avec tes parents et en classe. Tu t'engages à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les règles de l'école.

Signature de l'enfant :

L'enseignant(e) et la Cheffe d'établissement

Ces règles de vie devront être respectées en tout temps, que l'élève soit sous la responsabilité de son enseignant(e), d'un autre adulte ou de la Cheffe d'établissement.

Signature de l'enseignant(e) et de la Cheffe d'établissement :

Marguerite Bédon

ÉCOLE ST JACQUES DE COMPOSTELLE
16 rue du Frère Louis
44200 NANTES
02 40 75 50 90
secretariat@compostellenantes.fr



ANNEXES

- Bulletins d'absence
- Bulletins de retard
- Convention d'accompagnement à signer
- Aide Pédagogique Complémentaire à signer

Partie à conserver

Date	
Absent le	
Motif	
Signature	

Partie à remettre à l'enseignant(e)**BULLETIN D'ABSENCE**

Date	
Nom élève	
Classe	
A été absent le	
Sera absent le	
Sera absent du/au	
Motif	Signature

BULLETIN D'ABSENCE

Date	
Absent le	
Motif	
Signature	

Date	
Nom élève	
Classe	
A été absent le	
Sera absent le	
Sera absent du/au	
Motif	Signature

BULLETIN D'ABSENCE

Date	
Absent le	
Motif	
Signature	

Date	
Nom élève	
Classe	
A été absent le	
Sera absent le	
Sera absent du/au	
Motif	Signature

Partie à conserver

Partie à remettre à l'enseignant(e)

Date :
Heure d'arrivée :
Motif :

BULLETIN DE RETARD	
Date	
Nom élève	
Classe	
Heure d'arrivée	
Signature	Motif

Date :
Heure d'arrivée :
Motif :

BULLETIN DE RETARD	
Date	
Nom élève	
Classe	
Heure d'arrivée	
Signature	Motif

Date :
Heure d'arrivée :
Motif :

BULLETIN DE RETARD	
Date	
Nom élève	
Classe	
Heure d'arrivée	
Signature	Motif



GROUPE SCOLAIRE
ST JACQUES DE COMPOSTELLE

Convention d'accompagnement des enfants lors des sorties scolaires

Préalable : *Accompagner des enfants est une responsabilité éducative qui engage la personne volontaire. Elle sera amenée à faire preuve de vigilance de tous les instants dans le respect des exigences posées par l'enseignant(e).*

▪ *Article 1 :*

Le groupe d'enfants reste sous l'entière responsabilité de l'enseignant(e) et de la cheffe d'établissement.

▪ *Article 2 :*

L'accompagnateur s'engage à respecter avec le groupe d'enfants qui lui est confié, les consignes et les règles de sécurité données par l'enseignant(e).

▪ *Article 3 :*

L'accompagnateur s'engage à ne laisser en aucun cas son groupe d'enfants ou un enfant seul et à vérifier à échéance régulière que tous les enfants de son groupe sont présents.

▪ *Article 4 :*

L'accompagnateur s'engage à ne pas fumer et ne pas téléphoner en présence des enfants.

▪ *Article 5 :*

L'accompagnateur s'engage à ne pas divulguer ce qu'il aura entendu ou vu au cours de la sortie pour respecter le devoir de réserve et de discrétion.

▪ *Article 6 :*

L'accompagnateur s'engage à venir avec un gilet jaune.

La présente convention n'est valable que pour la durée de l'année scolaire
2023-2024.

Fait à, le.....

Signature(s) :

l'accompagnateur

l'enseignant(e)

la cheffe d'établissement

Marguerite Bédon

ECOLE ST JACQUES DE COMPOSTELLE
16 rue du Frère Louis
44200 NANTES
02 40 75 50 90
secretariat@compostellenantes.fr

Ecole Saint Jacques de Compostelle
16 rue du Frère Louis
44200 NANTES



GRUPE SCOLAIRE
ST JACQUES DE COMPOSTELLE

ACTIVITE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE
--

Madame, Monsieur,

L'Activité Pédagogique Complémentaire (APC) est mise en place sur le temps de pause méridienne de 12h45 à 13h15. Tous les élèves sont susceptibles d'y participer. Votre enfant peut être pris en charge ponctuellement ou sur une période plus longue. Dans le cas où votre enfant déjeune à la maison, nous vous communiquerons les dates et le retour à l'école se fait par le portail à côté du cinéma.

l'équipe enseignante

Mme, M. parents de

- expriment leur accord
- expriment leur désaccord

Date et signature des parents: